

DÉVELOPPEMENTS

Du Budget des Dépenses**DE LA DETTE PUBLIQUE,****Pour l'Exercice 1840.**



NUMÉROS des		DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
Articles de la loi.	Dévelop- pement des articles.		
CHAPITRE PREMIER.			
<i>Intérêts de la dette.</i>			
1	1	Intérêts de la dette active inscrite au grand-livre auxiliaire	fr. 305,947 08
	2	Complément de la rente annuelle de fr. 10,582,010 58 c ^s (fl. 5,000,000) à solder en exécution de l'art. 13 du traité signé à Londres le 19 avril 1839	9,970,118 41
2	1	Intérêts de l'emprunt de 100,800,000 francs, à 5 p. o/o, autorisé par la loi du 16 décembre 1831.	5,040,000 "
	2	Dotation de l'amortissement de cet emprunt	1,008,000 "
3	"	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt, et arriérés pour les exercices clôturés	
4	1	Intérêts de l'emprunt de 30,000,000 de francs, à 4 p. o/o, autorisé par la loi du 18 juin 1830	1,200,000 "
	2	Dotation de l'amortissement de cet emprunt.	300,000 "
5	"	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt	
6	1	Intérêts de l'emprunt de 50,850,800 francs, à 3 p. o/o, autorisé par la loi du 5 mai 1838	1,525,524 "
	2	Dotation de l'amortissement de cet emprunt.	508,508 "
7	"	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt	
8	1	Intérêts de l'emprunt de fr. 1,481,481 48 c ^s , à 5 p. o/o, autorisé par arrêté royal du 21 mai 1829, pour l'érection de l'entrepôt général de commerce à Anvers	74,074 07
	2	Dotation de l'amortissement de cet emprunt.	14,814 81
9	"	Intérêts et frais présumés de la dette flottante	
10	"	— arriérés pour l'exercice 1839	
11	"	— de la dette viagère	
12	"	— à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée	
13	"	— à payer à la société générale pour favoriser l'industrie nationale, en exécution de la transaction avec lesdits concessionnaires, autorisée par la loi du 26 septembre 1835	
TOTAUX.			fr.
CHAPITRE II.			
<i>Rémunérations.</i>			
1	1	Pensions ecclésiastiques	560,000 "
	2	— civiles	500,000 "
	3	— civiques	220,000 "
	4	— militaires	1,805,000 "
	5	— de l'ordre Léopold	25,000 "
	6	Arriéré des pensions de toute nature pour les exercices clôturés	5,000 "
	1	Traitements d'attente	48,711 13
2	2	— ou pensions supplémentaires	59,197 89
	3	Secours annuels	8,186 24
3	"	Subvention à la caisse de retraite	
4	"	Crédit supplémentaire, remboursable sur les fonds de la caisse de retraite des employés des Finances retenus en Hollande	
5	"	Avances à faire aux titulaires de pensions acquises depuis le 1 ^{er} octobre 1830, à la charge du fonds des veuves et orphelins resté en Hollande	
6	"	Arriéré pour 1830 en faveur des orphelins Bazel.	
TOTAUX A REPORTER.			fr.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1840.			CRÉDITS alloués pour l'exercice 1839.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS diminution alloués pour 1840.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1840.	en moins AU BUDGET de 1840.		
10,276,003 49	"	10,276,003 49	611,804 17	9,664,160 32	"		a) Le crédit demandé de fr. 10,276,003 49 est destiné à payer les sommes réclamées les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet 1839. La somme à payer est de 5,000,000 de francs en fr. 10,382,010 58 mais il a déjà été alloué au Budget de l'exercice 1839, une somme de francs 205,047 09 et pour le semestre de la route inscrite au livre auxiliaire émis au 1^{er} janvier 1840, au total donc la déduction de celle-ci-là, soit fr. 10,276,063 49 b) Voir l'état annexé n° 1. c) Voir l'état annexé n° 2. d) Voir l'état annexé n° 3.
0,048,000 "	"	0,048,000 "	4,985,058 21	" (a)	4,985,058 21		
125,000 "	"	125,000 "	6,048,000 "	"	" (b)		
1,500,000 "	"	1,500,000 "	128,000 "	"	3,000 "		
5,500 "	"	5,500 "	1,500,000 "	"	" (c)		
2,034,032 "	"	2,034,032 "	6,000 "	"	500 "		
35,000 "	"	35,000 "	2,034,032 "	"	" (d)		
88,888 88	"	88,888 88	40,000 "	"	5,000 "		
1,000,000 "	"	88,888 88	88,888 88	"	"		
"	500,000 "	1,000,000 "	150,000 "	850,000 "	"		
"	6,550 "	500,000 "	"	500,000 "	"		
"	25,000 "	6,550 "	7,000 "	"	450 "		
230,705 89	"	25,000 "	25,000 "	"	"		
		230,705 89	230,705 89	"	"		
21,343,190 26	531,650 "	21,874,740 26	15,854,579 15	11,014,160 32	4,094,008 21		e) Diminution provenant de l'extinction des pensions. f) Dans la somme demandée se trouvent compris tous les titulaires. g) La somme à payer sur ce crédit sera restituée au Trésor lorsque les fonds de la caisse, restés en Hollande, auront été remboursés. h) L'augmentation de fr. 4,232 80 est provient de la somme revenant aux héritiers de feu M. Barcel, et qui avait été distraite à tort du crédit demandé pour 1839 : c'est donc fr. 2,116 40 et pour 1839, et pareille somme pour 1840.
2,970,000 "	5,000 "	2,975,000 "	3,000,000 "	" (e)	25,000 "		
"	114,095 26	114,095 26	50,000 "	64,095 26	" (f)		
200,000 "	"	200,000 "	200,000 "	"	"		
"	400,000 "	400,000 "	400,000 "	"	" (g)		
"	8,465 60	8,465 60	6,349 20	4,232 80	" (h)		
"	2,116 40	2,116 40					
24,513,190 26	1,061,227 26	25,574,417 52	19,510,928 35	11,082,497 38	5,019,008 21		

NUMÉROS de		BÉNÉFICIAIRES des dépenses		BÉNÉFICIAIRES des dépenses	
Articles de la loi.		Dévelop- pements des articles.		BÉNÉFICIAIRES des dépenses	
				REPORTS. . . . fr.	
				CHAPITRE III.	
				<i>Fonds de dépôts.</i>	
1	1	Intérêts des cautionnements dont les fonds sont encore en Hollande	140,000 »		
	2	— arriérés des mêmes capitaux sur les exercices clôturés	4,000 »		
2	1	— des cautionnements des comptables belges inscrits au grand-livre de la dette active à Amsterdam.	13,000 »		
	2	— arriérés des mêmes cautionnements sur les exercices clôturés	5,000 »		
3	»	Avances aux fabriques d'églises, aux communes et aux établissements de bienfaisance situés en Belgique, qui ont des capitaux inscrits au grand-livre de la dette active à Amsterdam, mais dont les intérêts ne sont pas payés.			
4	1	Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Gouvernement actuel pour garantie de la gestion des comptables, et pour sûreté du paiement de droits de douanes, accises, etc.	162,000 »		
	2	— arriérés sur les mêmes capitaux restés à payer sur les exercices clôturés	2,000 »		
5	»	— des consignations faites dans les caisses du Gouvernement de Belgique.			
6	»	— et remboursement des consignations dont les fonds sont encore en Hollande.			
				TOTAUX. . . . fr.	

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

3

CREDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1840.			CRÉDITS d'oues POUR L'EXERCICE 1839	DIFFÉRENCES		CRÉDITS DÉFINITIVEMENT ALLOUÉS POUR 1840.	Observations
CHARGES ordinares et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1840.	en moins AU BUDGET de 1840.		
24,513,190 26	1,061,227 26	25,574,417 52	19,510,028 35	11,082,497 38	5,019,008 21		a) Ce crédit ne doit être considéré que comme une avance à faire par le Trésor; la somme à payer devra être remboursée par le fonds spécial des cautionnements et comme telle, elle est renvoyée au Budget des Voies et Moyens.
140,000 "	4,000 "	144,000 "	150,000 "	"	a) 6,000 "		b) La somme qui sera payée sur ce crédit sera remboursée au Trésor, en conséquence le montant de ce crédit est porté au Budget des Voies et Moyens.
13,000 "	5,000 "	18,000 "	14,000 "	4,000 "	b) "		c) Même observation que ci-dessus.
60,000 "	"	60,000 "	70,000 "	"	c) 10,000 "		d) L'augmentation du chiffre de cet article provient de la majoration progressive des capitaux versés pour cautionnements et des intérêts demeurés à liquider sur des exercices clos.
162,000 "	2,000 "	164,000 "	160,000 "	4,000 "	d) "		e) La somme à payer sur ce crédit sera remboursée au Trésor par le fonds de consignations; en conséquence on a porté le montant de ce crédit au Budget des Voies et Moyens.
80,000 "	"	80,000 "	50,000 "	30,000 "	"		
30,000 "	"	30,000 "	50,000 "	"	e) 20,000 "		
24,988,190 26	1,072,227 26	26,070,417 52	20,004,928 35	11,120,497 38	5,055,008 21		
DIFFÉRENCE EN PLUS . . .				6,065,489 17			

6

PIÈCES A L'APPUI

DU

Budget de la Dette Publique

POUR L'EXERCICE 1840.



8

Livr. N° 1.

Emprunt de Fr. 100,800,000,

A CINQ POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT POUR L'EXERCICE 1839.

$\frac{1}{2}$ p. $\%$ du capital de l'emprunt fr.	504,000	»	
Intérêts du semestre au 1 ^{er} mai 1839, des obligations amorties; $2\frac{1}{2}$ p. $\%$ de fr. 8,453,552.	211,338	80	715,338 80
$\frac{1}{2}$ p. $\%$ du capital de l'emprunt	504,000	»	
Intérêts du semestre au 1 ^{er} novembre 1839, des obligations amorties; $2\frac{1}{2}$ p. $\%$ de fr. 9,134,960	228,374	»	732,374 »*
TOTAL fr.			1,447,712 80
Sur cette somme il a été employé			699,284 68
Reste à appliquer à l'amortissement de l'exercice 1839			<u>748,428 12</u>

* Dans le cas où le cours de l'emprunt permettrait d'effectuer, avant le 1^{er} novembre 1839, un rachat d'obligations pour l'amortissement, cette somme de 732,374 francs serait majorée du montant d'un semestre d'intérêts des obligations rachetées.

SITUATION DE L'EMPRUNT AU 1^{er} OCTOBRE 1839.

Capital primitif de l'emprunt	100,800,000	»
Dont il a été amorti :		
Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1839 et jouissances antérieures	9,134,960	»
Restant du capital. fr.	<u>91,665,040</u>	»

NB. La force de l'amortissement sera, pour l'exercice 1840, du montant de la dotation annuelle de 1,008,000 francs augmenté des intérêts des capitaux amortis et de ceux à amortir avant le 1^{er} novembre 1840, dont le chiffre exact ne peut être déterminé à l'avance.

État N° 2.

Emprunt de Fr. 30,000,000,

A QUATRE POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT POUR L'EXERCICE 1839.

1 p. % du capital de l'emprunt fr.	150,000	»	}	167,040	»
Intérêts du semestre au 1 ^{er} janvier 1839, des obligations amorties; 2 p. % de 852,000 francs	17,040	»			
1/2 p. % du capital de l'emprunt	150,000	»	}	170,740	»
Intérêts du semestre au 1 ^{er} juillet 1839, des obligations amorties; 2 p. % de 1,037,000 francs	20,740	»			
TOTAL. fr.				337,780	»

NB. Cette somme de 337,780 francs a été employée à racheter un capital nominal de fr. 365,454 37 c., avec jouissance de l'intérêt des semestres pendant lesquels les rachats ont été effectués.

SITUATION DE L'EMPRUNT AU 1^{er} OCTOBRE 1839.

Capital primitif de l'emprunt	30,000,000	»
Dont il a été amorti :		
Avec jouissance du 1 ^{er} janvier 1839 et jouissances antérieures	1,037,000	»
Restant du capital de l'emprunt. fr.	28,963,000	»

NB. La force de l'amortissement sera, pour l'exercice 1840, du montant de la dotation annuelle de 300,000 francs augmenté des intérêts des capitaux rachetés et de ceux à racheter avant le 1^{er} juillet 1840, dont le chiffre exact ne peut être déterminé à l'avance.

État N° 3.

Emprunt de fr. 50,850,800,

A TROIS POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT POUR L'EXERCICE 1839.

$\frac{1}{2}$ p. $\%$ du capital de l'emprunt fr.	254,254 »	
Intérêts du semestre au 1 ^{er} février 1839, des obligations amorties; 1 $\frac{1}{2}$ p. $\%$ de fr. 183,800	2,757 »	} 257,011 »
$\frac{1}{2}$ p. $\%$ du capital de l'emprunt	254,254 »	
Intérêts du semestre au 1 ^{er} août 1839, des obligations amorties; 1 $\frac{1}{2}$ p. $\%$ de fr. 741,800.	11,127 »	} 265,381 »
TOTAL. fr.	522,392 »	

NB. Cette somme de 522,392 francs a été employée à racheter un capital nominal de 741,800 francs, avec jouissance de l'intérêt des semestres pendant lesquels les rachats ont été effectués.

SITUATION DE L'EMPRUNT AU 1^{er} OCTOBRE 1839.

Capital primitif de l'emprunt fr.	50,850,800 »
Dont il a été amorti :	
Avec jouissance du 1 ^{er} février 1839 et jouissances antérieures	741,800 »
Restant du capital. fr.	50,109,000 »

NB. La force de l'amortissement sera, pour l'exercice 1840, du montant de la dotation annuelle de 508,508 francs augmenté des intérêts des capitaux amortis et de ceux à amortir avant le 1^{er} août 1840, dont le chiffre exact ne peut être déterminé.

État N° 4.

CAISSE DE RETRAITE. — Exercice 1840.

RECETTES PRÉSUMÉES.

1° Retenues sur les traitements et remises	fr.	390,000	»
2° Part dans les amendes et confiscations en matière de douane		30,000	»
3° Contributions volontaires pour admission de services étrangers, etc. .		30,000	»
TOTAL.		fr.	450,000 »

DÉPENSES PRÉSUMÉES.

1° Pensions accordées jusqu'au 6 septembre 1839, déduction faite des extinctions connues		1,068,455	»
2° Augmentation pour les pensions à liquider pendant le cours de 1840.		25,000	»
		Fr.	1,093,455 »
Extinctions présumées.		30,000	»
Reste.		fr.	1,063,455 »

RÉCAPITULATION.

Dépenses		1,063,455	»
Recettes		450,000	»
Insuffisance.		fr.	613,455 »

Livre N° 3.

FONDS DES VEUVES.

ÉTAT nominatif des personnes qui, par suite de décès survenus depuis le 1^{er} octobre 1830, réclament le paiement d'une pension sur la caisse du fonds des veuves et orphelins, créée en vertu de l'arrêté du 18 janvier 1814, et qui produisent la preuve de leurs droits par un certificat de participation à ladite caisse, par suite des contributions payées jusqu'en 1830, conformément au règlement arrêté pour cet établissement spécial sous le Gouvernement précédent.

	TRAITEMENT proportionnel.	MONTANT DE LA PENSION	
		EN FLORINS	EN FRANCS
Les enfants Mousnier.	1,400	350	740 74
La veuve Dewez, née Kaieman.	3,000	750	1,587 30
La veuve Hoffman, née Raguet.	1,100	275	582 01
La veuve Delcambre, née Esser.	700	175	370 37
La veuve Demetzer, née Bastin.	600	150	317 46
La veuve Chatelain, née De Stryker.	400	100	211 64
La veuve Hanciau, née Goffin.	1,300	325	687 83
La veuve L'Ortye, née Le Louchier.	3,500	875	1,851 85
La veuve Bareel, née Van Ruymbeke, décédée, mais représentée par ses enfants.	4,000	1,000	2,116 40
TOTAL.	16,000	4,000	8,465 60

ÉTAT N° 6.

ÉTAT

De situation des inscriptions au registre général des cautionnements versés en numéraire, en vertu de l'arrêté du Gouvernement provisoire, en date du 23 novembre 1830, pour servir à établir la somme nécessaire au paiement des intérêts pendant l'année 1840.

Les inscriptions existantes au 1 ^{er} août 1839, pour versements faits pendant 1838 et les années antérieures, déduction faite des remboursements effectués, s'élèvent à 3,014,588 francs; intérêts à 4 pour cent. . . fr.	120,583	52
Versements présumés en 1839, et ceux déjà faits pendant les années antérieures, et non encore inscrits 450,000 francs; intérêts pour 1840 à 4 pour cent	18,000	»
Versements présumés en 1840, 425,000 francs; intérêts proportionnels à payer sur cette somme	11,400	»
Intérêts des versements faits et à faire pour garantie du paiement de droit d'accises, de douanes, etc	12,000	»
Ensemble. fr.	161,983	52

ÉTAT N° 7.

CONSIGNATIONS

FAITES AU GOUVERNEMENT BELGE.

ÉTAT GÉNÉRAL

*De la situation de la Caisse des Consignations courantes (loi du 28 nivôse an XIII),
au 30 juin 1839.*

CONSIGNATIONS

CONSERVATIONS DES HYPOTHÈQUES.	MONTANT DES RECETTES du 1 ^{er} semestre de 1839.	RESTANT À REMBOURSER au 31 décembre 1838.	TOTAL GÉNÉRAL.
Anvers	4,125 98	33,063 28	37,189 26
Malines	2,036 61	18,708 58	20,745 19
Turnhout	2,073 86	"	2,073 86
Bruxelles.	281,699 03	353,624 76	637,323 79
Louvain	20,825 "	53,818 86	74,643 86
Nivelles	"	3,000 "	3,000 "
Bruges	30,066 46	131,988 57	162,055 03
Courtrai	4,783 66	22,491 69	27,275 03
Furnes	231 53	3,089 68	3,321 21
Ypres	745 40	19,635 08	20,400 48
Gand	155,902 24	308,295 68	464,197 92
Audenaerde.	5,247 23	25,840 72	30,587 95
Termonde	566 45	22,456 64	23,023 09
Mons	132,566 94	514,699 75	647,266 69
Charleroi.	15,968 41	204,202 79	220,171 20
Tournay	25,841 68	282,666 04	308,507 72
Liège	210,540 62	201,544 09	412,084 71
Huy	22,921 45	1,214 75	24,136 20
Verviers	14,621 "	17,192 01	31,813 01
Hasselt	18,426 68	20,036 52	38,483 20
Tongres	1,932 31	25,494 79	27,427 10
Arlon.	13,550 82	9,891 66	23,442 48
Marche	"	74,015 55	74,015 55
Neuf-Château	3,830 24	23,783 37	27,613 61
S ^t -Hubert	"	"	"
Namur	35,467 "	9,840 46	44,807 46
Dinant	"	6,966 45	6,966 45
TOTAL.	1,003,970 60	2,388,601 77	3,392,572 37
Bureaux cédés.			
Ruremonde	311 75	5,748 "	6,059 75
Diekirch	600 "	6,342 92	6,942 92
TOTAL GÉNÉRAL	1,004,882 35	2,400,692 69	3,405,575 04

COURANTES.

REMBOURSEMENTS	RESIL	PAYEMENTS	Observations.
INDIVIDUEL	REMBOURSEMENT	DIFFERENTS	
pendant le 1 ^{er} trimestre de 1839	du 30 juin 1839	pendant le 1 ^{er} trimestre de 1839.	
500 ,	36,689 26	,	
6,174 12	14,871 07	443 34	
,	2 073 86	,	
47,032 30	590,291 29	656 80	
"	74 643 86	,	
,	3 000 "	,	
39,469 16	102,383 87	934 17	
"	27 273 83	,	
,	3,321 21	,	
,	20,400 48	"	
133,943 24	898,234 68	5,674 87	
27,711 27	2,876 68	4,101 36	
3,173 80	19,847 79	96 63	
128 874 93	518,301 71	3,762 99	
24,876 92	193,294 28	871 84	
2,013 60	806,493 92	230 96	
32 810 77	379,273 94	367 37	
7,417 36	16,718 64	,	
1,039 83	30,733 18	2 32	
,	88,483 20	,	
119 06	27,308 04	2 73	
"	23,442 48	,	
,	74,013 33	,	
347 34	27,066 07	38 41	
"	,	,	
"	44,807 46	,	
,	6,966 45	,	
497,726 06	2,894,846 32	17,113 51	
311 76	3,748 ,	,	
3,497 92	3,443 ,	170 98	
501,335 72	2,904,039 32	17,286 49	

ÉTAT N° 3.

Consignations dont les fonds sont en Hollande.

ÉTAT GÉNÉRAL de la situation annuelle de la Caisse des Consignations
(loi du 28 nivôse an XIII), période antérieure au 1^{er} octobre 1830.

ANNÉES ou PÉRIODES.	REMBOURSEMENT en PRINCIPAL.	RESTANT A REMBOURSER à l'expiration de chaque année ou période.	INTÉRÊTS PAYÉS par ANNÉE OU PÉRIODE.	Observations.
1 ^{er} octobre. 1830. .	»	896,306 40	»	En rapprochant cette situation avec celles produites les années précédentes, on remarquera une variation dans l'ensemble, laquelle résulte de la vérification approfondie de ce dépôt, qui a eu lieu par suite de la liquidation à intervenir avec le Gouvernement hollandais.
4 ^e trimestre 1830. .	43,877 88	852,928 52	633 73	
Année . . 1831. .	243,799 15	609,129 37	14,833 73	
— 1832. .	85,513 31	523,616 06	13,326 85	
— 1833. .	118,076 71	405,539 35	37,427 88	
— 1834. .	17,467 40	388,071 95	3,593 76	
— 1835. .	6,636 61	381,435 34	2,842 23	
— 1836. .	26,370 04	355,065 30	5,777 68	
— 1837. .	22,684 40	332,380 90	8,129 74	
— 1838. .	13,478 10	318,902 80	3,969 03	
1 ^{er} semestre 1839. .	379 71	318,523 09	98 57	
TOTAL. . .	577,983 31		90,683 22	